



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer de la prostate

Question écrite n° 22153

Texte de la question

Le cancer de la prostate touche chaque année 40 000 personnes en France et représente la deuxième cause de mortalité par cancer chez l'homme (avec 11 % des décès par cancer) derrière le cancer bronchique et devant le cancer du côlon et du rectum. Comme le cancer du sein chez la femme, les risques augmentent avec l'âge. Ainsi un dépistage est recommandé après cinquante ans ou plus tôt en cas d'antécédents familiaux, car des facteurs génétiques sont parfois impliqués dans l'apparition d'un cancer prostatique. Malheureusement, si la plupart des cas sont constatés entre soixante et quatre-vingt-dix ans, l'âge moyen de détection de cette tumeur est de soixante-treize ans. Aujourd'hui, les experts s'accordent à reconnaître l'influence de certains facteurs, dont le principal reste sans nul doute l'âge, pour expliquer la survenue de cette tumeur qui est en augmentation constante dans les pays occidentaux, et qui se développe avec encore plus d'acuité dans les DFA (départements français d'Amérique). Et pour cause ! Les études effectuées sur la population américaine montrent que l'incidence du cancer de la prostate est plus importante chez les hommes de couleur. Néanmoins, les Africains et les Japonais (eux aussi fortement touchés) n'ayant pas immigré aux Etats-Unis présentent un risque plus faible de cancer de la prostate. L'explication pourrait se trouver dans le changement des habitudes alimentaires (nourriture riche en matière grasse), le tabagisme ou l'exposition à certains polluants environnementaux (cadmium, etc.). Actuellement, des tests autres que l'examen sanguin et le toucher rectal pourraient permettre de le détecter lors des tous premiers stades de développement. Il suffirait pour cela qu'un diagnostic précoce et systématique soit effectué chez les hommes à partir de cinquante ans. Certain de l'intérêt qu'il porte à ce problème de santé publique, M. Éric Jalton souhaiterait s'enquérir des dispositions prises par M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées afin de travailler sinon à l'éradication de ce cancer, du moins à son recul dans la société française, en particulier dans les DOM où il constitue un véritable fléau pour la population masculine.

Texte de la réponse

Le cancer de la prostate est le plus fréquent des cancers masculins. Cependant, il n'est pas établi avec certitude que sa fréquence soit en augmentation. La mortalité de ce cancer, qui touche surtout des hommes de plus de cinquante ans, ne semble pas non plus augmenter. En 1998, l'Agence nationale d'évaluation et d'accréditation en santé (ANAES) a établi un rapport sur l'opportunité du dépistage systématique de ce cancer par le dosage de l'antigène spécifique de la prostate (PSA). Aucune des études analysées par cette instance n'a fait la preuve d'un bénéfice du dépistage organisé par rapport à l'absence de dépistage, en termes de mortalité spécifique par cancer de la prostate. En revanche, les traitements classiques que sont la prostatectomie et la radiothérapie externe, peuvent être sources de complication fréquentes et lourdes. Ceci amenait l'ANAES à conclure que « les connaissances actuelles ne permettent pas de recommander un dépistage de masse du cancer de la prostate. Il semble indispensable de conduire une réflexion complémentaire sur l'information du patient et sur l'opportunité d'un dépistage individuel par la bonne prescription du dosage du PSA ». Un groupe d'experts concluait en juillet 2001 qu'aucune nouvelle donnée disponible ne permettait de reconsidérer la position prise en 1998, et qu'il n'y avait pas d'arguments récents en faveur d'un dépistage organisé. Les différentes expertises conduites à ce jour

n'ont donc pas conclu à un bénéfice de la mise en oeuvre d'un dépistage organisé des cancers de la prostate, eu égard aux effets secondaires des thérapeutiques actuelles, qui n'incitent pas à préconiser un traitement des tumeurs non décelables cliniquement. Toutefois, de nouvelles recommandations sont attendues concernant le dépistage individuel de ce cancer.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22153

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2003, page 5550

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6756